

Territoires du Nord-Ouest

quer tout aussi bien, quel que soit le résultat du début sur le partage des pouvoirs.

Le ton et la substance du rapport reposent sur un postulat formulé par M. Drury, à savoir que la façon dont les programmes gouvernementaux sont administrés est plus importante pour les habitants du Nord que la nature de la structure politique. Ce postulat n'est pas conforme à la réalité. Il n'est pas conforme aux événements qui se sont déroulés depuis quelques années dans le Nord, non plus qu'à la position des organismes d'Inuit qui représentent la majorité des habitants des territoires du Nord-Ouest. Il contredit également la position définie par le conseiller du conseil législatif des territoires du Nord-Ouest et les déclarations faites par les membres du neuvième conseil législatif des territoires du Nord-Ouest qui ont tenté de dégager un consensus sur l'évolution politique. Il contredit toutes les déclarations des candidats de la circonscription de Nunatsiak et de Western Arctic au cours de la dernière campagne électorale, y compris celles du député de Western Arctic.

Les habitants du Nord ont déjà manifesté leur opposition, parfois amèrement, à l'orientation de l'évolution politique et aux structures proposées, mais il y a rarement eu désaccord sur le fait que les questions politiques formulées dans le Nord font beaucoup plus qu'effleurer la question des services fournis par l'État. Dans son rapport, M. Drury reconnaît le problème de la division. Néanmoins, il recommande de transférer à Yellowknife des pouvoirs étendus, y compris un droit de regard intégral ou partiel sur les terres de la Couronne et les richesses qu'elles recèlent. Il a également suggéré qu'un débat ait lieu dans le Nord pour déterminer si les pouvoirs devaient être transférés à Yellowknife et si les territoires du Nord-Ouest devaient être divisés. En somme, on veut mettre le traîneau devant les chiens.

Le rapport laisse entendre que les habitants au nord de la limite de la végétation arborescente devraient cesser de mettre leur quête séculaire d'une formule politique appelée Nunavut, et attendre passivement que la bureaucratie de Yellowknife soit renforcée avant de commencer à contester son utilité. La mise en œuvre de ce rapport serait tout à fait inacceptable pour les gens de Nunavut.

Il y a quelques années, le gouvernement du Canada s'est engagé à régler les revendications des autochtones en négociant par l'intermédiaire du Bureau des revendications territoriales des autochtones du ministère des Affaires indiennes et du Nord. Tous les aspects politiques, économiques et culturels de ces revendications doivent être pris en considération dans ces négociations, sans compter bien d'autres critères comme la participation financière des autochtones aux projets de développement et ainsi de suite. La nomination, en 1977, par le gouvernement fédéral d'un représentant spécial à l'évolution constitutionnelle, M. Drury, a éliminé ce processus légal car le gouvernement exigeait que les aspects politiques des revendications soient réglés par le bureau de son représentant et non plus au moyen de négociations. Les Inuit ont toujours considéré ce geste inacceptable tout comme les Dénés de Western Arctic.

A l'époque, cette mesure fut assez décourageante, mais depuis, le ministre actuel des Affaires indiennes et du Nord (M. Munro) a fait des progrès considérables en négociant la formule selon laquelle les revendications territoriales et la question du développement politique dans les Territoires du Nord-Ouest seront réglées. Il prend ainsi le contre-pied des conseils que son prédécesseur, M. Drury, avait donné sur l'application des recommandations qu'il avait faites dans son rapport et c'est de cette façon que nous continuerons d'aborder ces questions.

Je crois que j'exprime le point de vue du Nouveau parti démocratique quand je dis que l'application du rapport Drury enlèverait à ces gens le droit de choisir leur propre avenir politique. C'est pourquoi il faut s'opposer à la motion du député de Western Arctic.

M. Ian Watson (Châteauguay): Monsieur l'Orateur, je suis ravi d'avoir l'occasion de prendre la parole aujourd'hui sur cette question qui me tient à cœur depuis longtemps. Je tiens à exprimer mon opposition à la motion présentée par le député de Western Arctic (M. Nickerson). Il serait prématuré, pour ne pas dire plus, d'appliquer immédiatement, sur le champ, sans autre consultation, le rapport Drury. Ce rapport renferme certaines bonnes choses, avec lesquelles je suis d'accord, et d'autres que je désapprouve.

M. Yurko: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis sûr que le député ne voudrait pas induire la Chambre en erreur. La motion ne dit pas qu'il faut appliquer le rapport tout de suite ou à une date quelconque. La motion dit expressément:

... étudier l'opportunité de mettre en œuvre ...

Comment un gouvernement peut-il être contre une proposition qui lui demande d'étudier l'opportunité de mettre en œuvre son propre rapport? La motion ne parle pas d'appliquer le rapport, mais seulement d'envisager de le faire. Le député ne voudrait pas tromper la Chambre, j'en suis persuadé.

● (1750)

M. Watson: Je trouve qu'il n'est pas opportun d'appliquer les dispositions de ce rapport, monsieur l'Orateur. Chaque fois que nous étudions cette question à la Chambre, nous abordons un certain nombre de sujets qu'il y aurait lieu à mon avis d'étudier de manière plus approfondie.

Le député de Western Arctic (M. Nickerson), le député du Yukon (M. Nielsen) et, à l'occasion, d'autres députés du parti d'en face ont fait mention de l'état de colonialisme qui existe dans le Nord. Le député de Western Arctic (M. Nickerson) a été un peu plus modéré puisqu'il a parlé—je crois—de quasi-colonialisme.

Le chef du parti conservateur au Yukon, M. Pearson que l'ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien avait désigné comme premier ministre a employé les termes de citoyen de première classe et de deuxième classe. Apparemment, les habitants du Yukon ne sont pas des citoyens à part entière, pas plus semble-t-il que ceux des territoires du Nord-Ouest. Mais arrêtons-nous un instant à ce point, monsieur l'Orateur.